



I B P T

ROYAUME DE BELGIQUE

LICENCE pour l'acquisition, l'utilisation et la détention d'un
 APPAREILLAGE RADIO-ELECTRIQUE à bord du navire mentionné ci-après
 tombant sous l'application du règlement de la navigation maritime:

Nom du navire	Indicatif d'appel	N° d'appel selectif	Port d'attache	Catégorie
ZED 7	OP6963 N° ATIS: 9205166963	MMSI: 205696330 Selcall:	Lanzarote (Esp)	4E
Permissionnaire: Splice Consult SPRL Rue du Bois Lionnet 1 1380 Lasne		Autorisation n° : BMR/GRM -OP6963		
Conformément à la loi belge en matière de Radiocommunications et aux conditions reprises au verso, le permissionnaire précité est autorisé à placer, utiliser ou faire fonctionner à bord du navire susmentionné les appareils suivants :				
Appareil	Bandes de Frequence	Classe d'émission	Puissance	
TX/RX (VHF - DSC/ATIS)	C 1/28, 60/74/88	G3E - GMDSS	25 W	Cette licence est délivrée conformément à la loi concernant les communications électroniques du 13/05/2005 et publiée dans le Moniteur belge le 20/06/2005. L'équipement installé à bord du navire doit être conforme à la directive européenne RED* (2014/53/EU). <i>Radio Equipment Directive (Radio Appareillage Directive)</i>
Radar	X-Band	X-Band / S-Band	4 kW	
AIS (Class B)	VHF	G2B	2/12,5 W	
Remarques: L'appareillage mentionné ci-dessus peut uniquement être manipulé par un utilisateur en possession d'un certificat adéquat. C 31 à utiliser uniquement que dans les eaux territoriales néerlandaises et C 37 à utiliser uniquement dans les eaux territoriales anglaises. L'Usage d'ASN dans les eaux intérieures est interdit.				

Fait à Bruxelles, le 05.04.2018

 Au nom du Conseil de l'I.B.P.T.,
 Le fonctionnaire délégué,

D. Dupont, Conseiller